

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Définitives en date du 16 janvier 2019**



Par et pour  
les collectivités

**AGENCE FRANCE LOCALE**

***Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500NMI4UP00IO8G47***

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 7.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

**SOUCHE No : 10**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de 100.000.000 de dollars U.S. de Titres**

**à taux variable venant à échéance le 20 mars 2021**

Prix d'Emission : 100 %

**Agent Placeur**

**TD securities**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé sur la base du fait que toute offre de Titres faite dans tout Etat membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant un **Etat Membre Concerné**) le sera en vertu d'une dispense de publication d'un Prospectus de Base pour les offres de Titres, conformément à la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre de Titres pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou l'Agent Placeur de publier un Prospectus de Base en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au Prospectus de Base conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre. Ni l'Emetteur, ni aucun Garant, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée.

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres de créance décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 mai 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°18-176 en date du 15 mai 2018) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 7.000.000.000 d'euros et le supplément au prospectus de base en date du 11 octobre 2018 (visé par l'AMF sous le n°18-482 en date du 11 octobre 2018), qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lus conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, les Garants et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Agence France Locale
2. **Garants :** Agence France Locale - Société Territoriale et Membres du Groupe Agence France Locale  
  
Plafond Individuel de la Garantie ST : 130.208.334€  
  
La liste des Membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit d'une durée initiale supérieure à 364 jours à la date des Conditions Définitives est disponible sur [www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL\\_Montant\\_garantie\\_membres.pdf](http://www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL_Montant_garantie_membres.pdf)
3. (a) **Souche :** 10

	(b) <b>Tranche :</b>	1
4.	<b>Devise Prévues :</b>	Dollar U.S. (USD)
5.	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(a) <b>Souche :</b>	100.000.000 USD
	(b) <b>Tranche :</b>	100.000.000 USD
6.	<b>Prix d'émission :</b>	100% du Montant Nominal Total
7.	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	200.000 USD
8.	(a) <b>Date d'Emission :</b>	17 janvier 2019
	(b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
9.	<b>Date d'Échéance :</b>	Date de Paiement du Coupon tombant le ou à la date la plus proche du 20 mars 2021
10.	<b>Base d'Intérêt :</b>	LIBOR USD à 3 mois + 0,25% du Taux Variable (autres détails indiqués ci-dessous)
11.	<b>Base de remboursement :</b>	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
12.	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans Objet
13.	<b>Options de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :</b>	Sans Objet
14.	(a) <b>Rang de créance des Titres :</b>	Senior préféré au sens de l'article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier
	(b) <b>Date d'autorisation de l'émission des Titres :</b>	Décision du Directoire de l'Emetteur en date du 14 janvier 2019
15.	<b>Méthode de distribution :</b>	Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

16.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Sans Objet
17.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :</b>	Applicable
	(a) <b>Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus :</b>	Conformément aux Modalités

- (b) Dates de Paiement du Coupon : 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclue), sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour Ouvré indiquée ci-dessous.
- Il y aura un premier coupon court au titre de la première Période d'Intérêt courant de la Date de Début de Période d'Intérêt (incluse) jusqu'à la Première Date de Paiement du Coupon (exclue).
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 20 mars 2019
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié
- (e) Centre(s) d'Affaires (Article 5.1) : New York, Londres et TARGET
- (f) Méthode de détermination du Taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Sans Objet
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Article **Error! Reference source not found.**) :
- Taux de Référence : LIBOR USD à trois mois
- Pour la première Période d'Intérêts de la Date de Début de la Période d'Intérêt (incluse) jusqu'à la Première Date de Paiement du Coupon (exclue), le Taux de Référence sera déterminé par l'Agent de Calcul au moyen d'une interpolation linéaire entre le taux LIBOR USD à deux mois et le taux LIBOR USD à trois mois
- Page Ecran : Reuters LIBOR01
  - Heure de Référence : 11h00 heure de Londres
  - Date(s) de Détermination du Coupon : Deux Jours Ouvrés à Londres avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts
  - Source principale pour le Taux Variable : Reuters LIBOR01 page
  - Banques de Référence (si la source principale est « Banques de Référence ») : Sans Objet

- Place Financière de Référence : Sans Objet
  - Référence de Marché : USD LIBOR
  - Montant Donné : Sans Objet
  - Date de Valeur : Sans Objet
  - Durée Prévue : Sans Objet
  - Coefficient Multiplicateur : Sans Objet
- (i) Détermination (Article 5.3(c)(i)) : FBF Sans Objet
- (j) Détermination (Article 5.3(c)(ii)): ISDA Sans Objet
- (k) Marge : + 0,25 % par an
- (l) Taux d'Intérêt Minimum : Sans Objet
- (m) Taux d'Intérêt Maximum : Sans Objet
- (n) Méthode de Décompte des Jours (Article **Error! Reference source not found.**): Exact/360

18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

#### STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet
20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 200.000 USD par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 200.000 USD
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6.6), pour illégalité (Article 6.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) : Conformément aux Modalités

- |     |  |            |
|-----|--|------------|
| (b) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6.6) : | Oui        |
| (c) | Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7.2(b)) :       | Sans Objet |

**STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

- |     |   |                           |
|-----|---|---------------------------|
| 24. | <b>Forme des Titres :</b>   | Titres Dématérialisés     |
|     | (a) Forme des Titres Dématérialisés :   | Au porteur                |
|     | (b) Établissement Mandataire :  | Sans Objet                |
|     | (c) Certificat Global Temporaire :  | Sans Objet                |
| 25. | <b>Place(s) Financière(s) (Article 7.7) :</b>   | Londres, New York, TARGET |
| 26. | <b>Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :</b> | Sans Objet                |
| 27. | <b>Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :</b>                            | Sans Objet                |
| 28. | <b>Stipulations relatives à la consolidation :</b>  | Sans Objet                |
| 29. | <b>Masse (Article 11) :</b>   |                           |

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

DIIS GROUP  
12 rue Vivienne  
75002 Paris

France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 euros par an au titre de ses fonctions.

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et sauf si un Représentant a été désigné au titre de cette Souche, le Titulaire concerné exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de Commerce. L'Émetteur devra tenir un registre de l'ensemble des

décisions adoptées par le Titulaire unique en sa qualité et devra le rendre disponible, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

30. **Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires de telle que prévue à l'Article 1.1(a) :** Applicable
31. **Possibilité de conserver les Titres conformément à l'Article 6.7 :** Applicable
32. **Conversion en euros :** Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de 1 Euro = 1,1520 USD, soit une somme de 86.805.555,56 Euros

## RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : **THIEBAUT JULIN**  
Dûment autorisé



**Thiebaut JULIN**  
Directeur Financier  
Membre du Directoire.

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 17 janvier 2019 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans Objet
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 2.350 €

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

- Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.
- Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou les Garants, et pourraient leur fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT - HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Détail de l'historique du taux LIBOR pouvant être obtenu de Reuters

## 5. DISTRIBUTION

- Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet
- Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : The Toronto-Dominion Bank
- Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1
- Offre non exemptée : Sans Objet

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0013397379
- (b) Code commun : 193696481
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
3-5-7 rue General Compans  
ACI-CPC03A2  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

## ANNEXE – DONNEES RELATIVES AUX GARANTIES MEMBRES A LA DATE DE L'EMISSION

Conformément au descriptif de la Garantie Membre qui figure dans le Prospectus de Base, ces données sont susceptibles d'évoluer rapidement. L'Emetteur invite les Titulaires à se reporter sur son site Internet ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)) pour apprécier les données relatives aux Garanties Membres à toute date postérieure à celles des présentes Conditions Définitives.

La liste des Collectivités Membres (et des collectivités en cours d'acquisition de statut de Collectivités Membres) et la quote-part de chacun dans les Garanties Membres au 14 janvier 2019 sont reproduites ci-dessous.

### Liste des Collectivités Membres et quote-part dans la Garantie Membre :

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du Montant Total de la Garantie
Collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon	20,757,627.00	0.98%
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole	30,818,870.22	1.45%
Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons	7,231,400.00	0.34%
Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys	3,400,000.00	0.16%
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	9,700,000.00	0.46%
Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges	34,750,333.38	1.63%
Communauté d'Agglomération d'Epinal	-	0.00%
Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest	22,506,865.20	1.06%
Communauté d'Agglomération Grand Besançon	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	20,953,125.92	0.98%
Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	2,150,000.00	0.10%
Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Morlaix Agglomération	5,166,666.75	0.24%
Communauté d'Agglomération Pau Bearn Pyrénées	17,825,000.00	0.84%
Communauté d'Agglomération Pays de Saint-Omer	10,000,000.00	0.47%
Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée	-	0.00%
Communauté d'Agglomération Val de Fensch Agglomération	11,250,494.36	0.53%
Communauté d'Agglomération Val Parisis	3,000,000.00	0.14%
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	5,293,750.00	0.25%
Communauté d'Agglomération Vichy	6,000,000.00	0.28%
Communauté de Communes Adour et Madiran	1,400,000.00	0.07%
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	539,800.00	0.03%
Communauté de Communes Bassin de Pompey	-	0.00%
Communauté de Communes Coteaux du Girou	1,643,333.33	0.08%
Communauté de Communes Cèze Cévennes	800,000.00	0.04%
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	-	0.00%

Communauté de Communes de la Vallée du Garon	2,513,793.13	0.12%
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	1,490,000.00	0.07%
Communauté de Communes du Pays de Fayence	-	0.00%
Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise	3,312,290.65	0.16%
Communauté de Communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	295,000.00	0.01%
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	2,633,333.37	0.12%
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	2,125,000.00	0.10%
Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	425,000.00	0.02%
Communauté de Communes du Roumois Seine	-	0.00%
Communauté de Communes du Val de Drôme	2,523,333.33	0.12%
Communauté de Communes du Warndt	2,469,266.16	0.12%
Communauté de Communes Gémozac	-	0.00%
Communauté de Communes Moselle et Madon	4,229,587.50	0.20%
Communauté de Communes Pays de Conches	-	0.00%
Communauté de Communes Pays Mornantais	475,000.00	0.02%
Communauté de Communes Pévèle Carembault	-	0.00%
Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret	-	0.00%
Communauté de Communes Pont du Gard	1,237,500.00	0.06%
Communauté de Communes Région de Guebwiller	5,684,250.00	0.27%
Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	991,596.83	0.05%
Communauté de Communes Sundgau	-	0.00%
Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble	1,372,375.00	0.06%
Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole	8,245,000.00	0.39%
Communauté Urbaine d'Alençon	-	0.00%
Communauté Urbaine d'Arras	16,202,422.56	0.76%
Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	65,409,897.02	3.07%
Communauté Urbaine Le Creusot Montceau	5,612,500.00	0.26%
Commune d'Alençon	5,243,323.66	0.25%
Commune d'Amiens	4,814,158.45	0.23%
Commune d'Ancenis	2,250,000.00	0.11%
Commune d'Anthelupt	917,200.00	0.04%
Commune d'Anzin	1,397,833.30	0.07%
Commune d'Attiches	465,000.00	0.02%
Commune d'Aubenas	1,964,371.30	0.09%
Commune d'Aubrives	583,333.30	0.03%
Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes	1,469,696.96	0.07%
Commune d'Aussonne	583,333.30	0.03%
Commune d'Autun	-	0.00%
Commune de Bagnères-de-Luchon	1,423,116.69	0.07%
Commune de Baillé	-	0.00%
Commune de Balaruc-les-Bains	1,423,750.00	0.07%
Commune de Bathelémont	30,000.00	0.00%
Commune de Bauzemont	23,000.00	0.00%
Commune de Beaucozé	-	0.00%

Commune de Bergerac	7,125,466.87	0.33%
Commune de Bernay-Vilbert	170,125.00	0.01%
Commune de Bernécourt	-	0.00%
Commune de Bessancourt	450,000.02	0.02%
Commune de Beynac-et-Cazenac	1,658,333.33	0.08%
Commune de Bézange-la-Grande	24,000.00	0.00%
Commune de Billom	-	0.00%
Commune de Biscarrosse	4,587,530.98	0.22%
Commune de Boën-sur-Lignon	1,925,000.00	0.09%
Commune de Bonviller	-	0.00%
Commune de Bora-Bora	-	0.00%
Commune de Bordeaux	34,312,106.94	1.61%
Commune de Bourg-Argental	599,476.55	0.03%
Commune de Bourgoin-Jallieu	2,550,000.00	0.12%
Commune de Bourg-Saint-Andéol	1,920,005.98	0.09%
Commune de Brest	1,666,666.70	0.08%
Commune de Brunoy	1,960,000.00	0.09%
Commune de Bry-sur-Marne	7,037,835.00	0.33%
Commune de Bures	27,000.00	0.00%
Commune de Capvern	676,666.66	0.03%
Commune de Carvin	-	0.00%
Commune de Chadron	146,250.00	0.01%
Commune de Challes-les-Eaux	3,865,546.20	0.18%
Commune de Chalon-sur-Saône	4,091,090.36	0.19%
Commune de Chelles	5,033,351.70	0.24%
Commune de Cherbourg-en-Cotentin	-	0.00%
Commune de Chirols	158,062.50	0.01%
Commune de Clermont-Ferrand	2,583,000.00	0.12%
Commune de Clichy-sous-Bois	-	0.00%
Commune de Collonges-lès-Premières	343,550.04	0.02%
Commune de Combloux	1,645,324.61	0.08%
Commune de Comps	150,000.00	0.01%
Commune de Conches-en-Ouche	-	0.00%
Commune de Condom	1,000,000.00	0.05%
Commune de Corbel	283,125.00	0.01%
Commune de Cossé-le-Vivien	-	0.00%
Commune de Cressy-sur-Somme	202,793.13	0.01%
Commune de Créteil	9,544,166.70	0.45%
Commune de Crion	168,106.76	0.01%
Commune de Croismare	154,000.00	0.01%
Commune de Croix	-	0.00%
Commune de Cusset	2,000,000.00	0.09%
Commune de Cysoing	1,572,272.67	0.07%
Commune de Domérat	1,442,421.82	0.07%
Commune de Flainval	-	0.00%

Commune de Flourens	783,333.29	0.04%
Commune de Fournès	297,165.11	0.01%
Commune de Genech	-	0.00%
Commune de Gennevilliers	6,535,257.10	0.31%
Commune de Giberville	-	0.00%
Commune de Gidy	-	0.00%
Commune de Gonesse	4,310,250.04	0.20%
Commune de Gonfaron	443,325.00	0.02%
Commune de Grandvilliers	716,666.64	0.03%
Commune de Grenoble	28,313,316.47	1.33%
Commune de Grigny	933,333.32	0.04%
Commune de Grosbois-en-Montagne	100,783.42	0.00%
Commune de Guéthary	1,175,622.40	0.06%
Commune de Huanne-Montmartin	98,750.00	0.00%
Commune de Huningue	1,371,794.85	0.06%
Commune de Izier	280,000.00	0.01%
Commune de Juvrecourt	11,200.00	0.00%
Commune de La Feuillie	-	0.00%
Commune de La Monnerie Le Montel	960,400.00	0.05%
Commune de La Motte-Servolex	-	0.00%
Commune de La Mulatière	330,000.00	0.02%
Commune de La Possession	13,433,346.00	0.63%
Commune de Landas	962,500.00	0.05%
Commune de Lannion	3,129,033.34	0.15%
Commune de Larroque	401,000.00	0.02%
Commune de Le Bouscat	1,816,666.74	0.09%
Commune de Le Ferré	173,333.36	0.01%
Commune de Le Pallet	-	0.00%
Commune de Le Thuit de l'Oison	-	0.00%
Commune de Le-Puy-Sainte-Réparate	-	0.00%
Commune de Le Verger	24,300.00	0.00%
Commune de Les Sorinières	433,333.36	0.02%
Commune de Les Voivres	173,333.36	0.01%
Commune de Lesneven	1,660,000.00	0.08%
Commune de Livry-Gargan	-	0.00%
Commune de Loireauxence	-	0.00%
Commune de Longvic	816,666.63	0.04%
Commune de Lons-le-Saunier	2,975,000.00	0.14%
Commune de Loubeyrat	640,000.00	0.03%
Commune de Mâcon	21,438,969.78	1.01%
Commune de Maixe	1,182,000.00	0.06%
Commune de Marcillac	194,426.03	0.01%
Commune de Marseille	107,087,763.20	5.03%
Commune de Mérindol	-	0.00%
Commune de Merlimont	1,866,666.68	0.09%

Commune de Metz	13,654,427.57	0.64%
Commune de Mimizan	700,000.00	0.03%
Commune de Mison	80,000.00	0.00%
Commune de Monacia d'Aullène	-	0.00%
Commune de Mons-en-Pévèle	962,561.74	0.05%
Commune de Montfermeil	-	0.00%
Commune de Montigny-sur-Chiers	429,999.98	0.02%
Commune de Montmélian	692,370.17	0.03%
Commune de Montrécourt	409,410.00	0.02%
Commune de Montreuil	32,975,090.77	1.55%
Commune de Morhange	2,225,000.00	0.10%
Commune de Motz	2,936,844.70	0.14%
Commune de Mouacourt	10,560.00	0.00%
Commune de Nantes	21,774,211.93	1.02%
Commune de Nogent-sur-Marne	-	0.00%
Commune de Noisy-le-Grand	-	0.00%
Commune de Noyon	7,156,666.62	0.34%
Commune de Parroy	137,400.00	0.01%
Commune de Pau	-	0.00%
Commune de Pertuis	5,015,000.00	0.24%
Commune de Peujard	159,000.00	0.01%
Commune de Peypin	970,119.58	0.05%
Commune de Peyrignac	105,640.41	0.00%
Commune de Plailly	1,799,999.96	0.08%
Commune de Plouvorn	-	0.00%
Commune de Plouzané	540,000.00	0.03%
Commune de Pollestres	-	0.00%
Commune de Pomerols	2,450,000.02	0.12%
Commune de Pont d'Ain	921,399.96	0.04%
Commune de Pontaurmur	145,913.13	0.01%
Commune de Pretz-en-Argonne	25,000.00	0.00%
Commune de Pujo	140,000.00	0.01%
Commune de Puy-Saint-Gulmier	266,250.00	0.01%
Commune de Raimbeaucourt	-	0.00%
Commune de Rang-du-Fliers	144,000.00	0.01%
Commune de Rezé	3,500,000.00	0.16%
Commune de Richardménil	255,000.00	0.01%
Commune de Rigney	290,000.00	0.01%
Commune de Roquebrune-sur-Argens	7,993,553.39	0.38%
Commune de Roquefort-sur-Soulzon	1,192,500.00	0.06%
Commune de Roquemaure	1,882,223.16	0.09%
Commune de Roquesérière	319,999.96	0.02%
Commune de Rumigny	-	0.00%
Commune de Sailly-Lez-Lannoy	520,000.00	0.02%
Commune de Saint-Andre-d'Olerargues	740,000.00	0.03%

Commune de Saint-Augustin-des-Bois	464,000.00	0.02%
Commune de Saint-Avé	-	0.00%
Commune de Saint-Béron	580,000.00	0.03%
Commune de Saint-Brice-sous-Forêt	-	0.00%
Commune de Saint-Denis	20,363,351.56	0.96%
Commune de Sainte-Euphémie	997,500.00	0.05%
Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry	916,666.65	0.04%
Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	4,196,406.12	0.20%
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds	-	0.00%
Commune de Saint-Julien-en-Genevois	2,000,000.00	0.09%
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	-	0.00%
Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat	219,375.00	0.01%
Commune de Saint-Martial-d'Albarède	950,000.00	0.04%
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx	1,330,000.00	0.06%
Commune de Saint-Maurin	32,222.23	0.00%
Commune de Saint-Nazaire	21,433,333.34	1.01%
Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (38)	295,000.00	0.01%
Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs	-	0.00%
Commune de Saint-Pierre-du-Bosguerard	-	0.00%
Commune de Saint-Saulve	-	0.00%
Commune de Saint-Sauveur-en-Rue	1,291,902.40	0.06%
Commune de Saint-Victor-de-Malcap	598,000.00	0.03%
Commune de Saulzoir	-	0.00%
Commune de Saumur	4,400,000.00	0.21%
Commune de Schiltigheim	-	0.00%
Commune de Scy-Chazelles	493,750.00	0.02%
Commune de Seillans	197,150.01	0.01%
Commune de Sionviller	81,600.00	0.00%
Commune de Tart-l'Abbaye	97,130.86	0.00%
Commune de Teilhède	29,999.98	0.00%
Commune de Thil	196,210.67	0.01%
Commune de Thun l'Evêque	165,000.00	0.01%
Commune de Toulouse	-	0.00%
Commune de Tours	12,663,333.34	0.60%
Commune de Valliguières	80,000.00	0.00%
Commune de Vaux-sur-Seine	1,000,000.00	0.05%
Commune de Vendôme	4,599,999.96	0.22%
Commune de Vénéjan	395,000.00	0.02%
Commune de Vernon	3,666,666.70	0.17%
Commune de Vertou	-	0.00%
Commune de Vichy	3,000,000.00	0.14%
Commune de Villeurbanne	17,898,210.13	0.84%
Commune de Vincennes	3,949,999.98	0.19%
Commune de Virecourt	-	0.00%
Commune de Vitrac	212,499.97	0.01%

Commune de Waville	207,927.36	0.01%
Commune de Wavrin	6,883,333.33	0.32%
Commune de Waziers	295,000.00	0.01%
Commune de Wittenheim	799,999.96	0.04%
Commune de Xures	-	0.00%
Commune de Youx	64,166.65	0.00%
Commune d'Epieds	-	0.00%
Commune d'Epinay-sur-Seine	-	0.00%
Commune d'Estézargues	-	0.00%
Commune d'Etrembières	-	0.00%
Commune d'Evreux	-	0.00%
Commune d'Hénaménil	11,840.00	0.00%
Commune d'Oloron-Sainte-Marie	2,150,000.00	0.10%
Commune du Blanc-Mesnil	6,000,000.00	0.28%
Commune du Kremlin-Bicêtre	-	0.00%
Commune du Pont de Beauvoisin	583,074.70	0.03%
Commune d'Usson-en-Forez	719,840.00	0.03%
Département de la Meuse	31,559,796.68	1.48%
Département de la Savoie	-	0.00%
Département de l'Aisne	50,508,414.72	2.37%
Département de l'Ariège	-	0.00%
Département de l'Essonne	64,000,000.00	3.01%
Département de Saône-et-Loire	45,541,666.68	2.14%
Département de Seine-Saint-Denis	8,333,333.00	0.39%
Etablissement Public Territorial Est Ensemble	10,540,286.08	0.50%
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Amont	535,000.00	0.03%
Etablissement Public Territorial Paris-Est-Marne-et-Bois	-	0.00%
Etablissement Public Territorial Plaine Commune	98,627,519.53	4.64%
Métropole Aix-Marseille Provence	121,352,499.92	5.70%
Métropole de Bordeaux	89,312,500.00	4.20%
Métropole de Brest	18,158,757.03	0.85%
Métropole de Grenoble	3,000,000.00	0.14%
Métropole de Lyon	114,435,025.02	5.38%
Métropole de Nantes	89,500,000.03	4.21%
Métropole de Rouen Normandie	90,148,735.62	4.24%
Métropole de Toulouse	92,642,582.62	4.35%
Métropole du Grand Nancy	62,983,668.66	2.96%
Métropole Européenne de Lille	64,093,867.27	3.01%
Métropole Européenne de Strasbourg	70,133,333.41	3.30%
Région Pays de la Loire	79,804,700.44	3.75%
Territoire de Polynésie Française	9,000,000.00	0.42%

Collectivités en cours d'acquisition du statut de Collectivités Membres et ayant les mêmes droits et obligations	Montant des Garanties Membres (en €)	% du Montant Total de la Garantie
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	-	0.00%
Commune de Le Soler	-	0.00%
Commune de Millery	-	0.00%
Commune de Rosny-sous-Bois	-	0.00%
Commune de Saint-Armel	2,000,000.00	0.09%
Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (73)	-	0.00%

